

Philippe Chavot

Débat public et riverains d'un projet techno-industriel : le cas du débat Cigéo sur l'enfouissement des déchets nucléaires en Meuse/Haute-Marne

<philippe.chavot@unistra.fr> – Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication (LISEC), Université de Strasbourg

Cette communication questionne les dynamiques locales entourant la mise en place d'un projet techno-industriel de stockage profond de déchets radioactifs (projet Cigéo) ainsi que le dispositif de débat public organisé par la Commission nationale du débat public. Nous avons enquêté sur les perceptions et les rapports que les riverains entretiennent avec le débat public (implication/retrait, participation ou non, etc.). Pour ce faire, nous avons mis en œuvre une approche compréhensive des rationalités déployées par différents acteurs, en partant de l'idée que l'observation des pratiques et le recueil des discours peut permettre d'éclairer les différentes mises en sens du débat public. Ces premiers résultats permettent de mettre en perspective les notions d'engagement, d'usage/non-usage de dispositifs communicationnels en les rapportant aux pratiques des riverains du projet.

En 2013, un débat public (DP) était organisé sur le projet Cigéo, un projet de stockage profond de déchets radioactifs en Meuse / Haute-Marne (à la frontière entre les régions Lorraine et Champagne-Ardenne). Une quinzaine de réunions publiques devaient se tenir, avec la possibilité de déposer en ligne différents types de contributions (cahiers d'acteurs, contributions, questions, avis...). Charge ensuite à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, l'ANDRA – l'initiateur de Cigéo et « maître d'ouvrage » du débat public – de revoir les contours de son projet en prenant en compte les principales conclusions du DP. Des appels au boycott puis au blocage du débat ont conduit la Commission particulière du débat public (CPDP) à revoir les cadres de participation et d'information des publics : elle opte au final pour un dispositif d'expression en ligne avec des débats contradictoires interactifs retransmis en direct sur le site de la CPDP. Le processus se clôt en décembre 2013.

Les tensions qui ont entouré l'organisation de ce DP s'explique par le fait que l'ANDRA, présente sur le territoire depuis le début des années 90, respecte rigoureusement son calendrier qui doit déboucher sur la mise en service de Cigéo en 2025. Alors, pourquoi débattre ou s'exprimer si le projet apparaît aux yeux de beaucoup comme inéluctable ?

I. Cadre méthodologique

Le point de vue des opposants au projet et au débat a été largement médiatisé. Notre parti pris est cependant de nous intéresser à ceux qu'on n'entend guère s'exprimer, les riverains du projet, alors même qu'ils sont les premiers concernés. La plupart des entretiens sur lesquels se base cette étude ont été réalisés dans la « zone 10 » : la zone des dix kilomètres entourant le laboratoire de l'ANDRA et le futur site Cigéo. Là, les habitants sont directement confrontés à la matérialité du laboratoire, mais aussi aux actions de communication de l'ANDRA, des opposants, ou des autres organismes et institutions impliqués. C'est également dans cette zone que les mesures d'accompagnement économique, mises en place dès la création du laboratoire

en 2000, sont les plus importantes et visibles. Précisons que la zone 10 est une zone rurale peu peuplée et peu attractive. Elle est composée d'une vingtaine de communes, regroupant de quelques dizaines à quelques centaines d'habitants, ceinturés par trois bourgs plus importants, Gondrecourt le Château et Montiers sur Saulx en Meuse, et Poissons en Haute-Marne.

Dans ce qui suit, nous ne nous intéresserons pas à la participation au DP en tant que tel mais bien plutôt à ce qui motive une participation – ou non – au DP. Pour ce faire, nous nous inspirerons des travaux menés sur les « non-usages » d'internet qui se focalisent sur le vécu, les attendus et les frustrations des (non-)usagers (Granjon 2010, Kellner, Massou, Morelli, 2010). Cette approche se légitime par le fait que le DP apparaît dans l'espace public comme un dispositif ouvert et porteur d'un certain nombre de promesses – un peu à la façon de dispositifs internet –, promesses qui se transforment dans le cas d'un DP en injonctions : « s'informer » et « participer », qui ressortissent au devoir citoyen. Et en effet, des ressources publicitaires conséquentes ont été mobilisées localement pour amener les publics à s'engager dans le débat.

Pour autant l'engagement dans ce type de dispositif ne va pas de soi. Sa multidimensionalité lui donne une apparence de complexité : on est censé participer aux réunions publiques, il est possible de contribuer en ligne *via* l'envoi de questions, d'avis, de cahiers d'acteur... Le tout forme un ensemble composite (Le Marec et Babou, 2003) dans lequel différentes catégories d'acteurs interviennent – experts, politiques, scientifiques, associatifs, riverains, citoyens – bénéficiant d'une plus ou moins grande autorité. En outre, l'accès à l'information, la participation aux débats et l'envoi de contributions sont soumis à des règles strictes qui ne vont pas nécessairement dans le sens d'un usage convivial : outre les savoirs pratiques que l'utilisation du dispositif requiert, le public est incité à se comporter tantôt en « profane » – lorsqu'il pose des questions – tantôt en contradicteur des porteurs du projet. Cette situation paradoxale est doublement inconfortable.

En termes plus symboliques et sociologiques, s'engager dans ce dispositif signifie :

1/ Se confronter à des formes d'expression du pouvoir, celui des institutions, de la science, du politique. Il s'agit ni plus ni moins que de donner un avis, une critique par rapport à l'avenir que le pouvoir a programmé pour une région entière : une campagne « urbanisée » et industrialisée, prête à accueillir un grand projet technoscientifique et industriel. L'une des conditions de réalisation de Cigéo réside en effet dans une remise à plat de l'organisation du territoire en termes de transport, d'aménagement, d'accueil des populations. Ainsi, tout un ensemble d'acteurs institutionnels, politiques, et économiques est engagé de longue date dans le projet : les Conseils généraux (CG), les parlementaires et les ministères concernés, les préfetures ont contribué, au côté des acteurs du nucléaire, au plan d'action proposé par le Comité de haut niveau. Le vote de la loi de 2006, privilégiant l'enfouissement profond pour le stockage des déchets HA- MA-VL (de haute et moyenne activité à vie longue), vient, aux yeux de nombre d'opposants, entériner cette alliance. Aussi, le rapport de force est-il bien souvent perçu comme inégal par les riverains.

2/ En outre, s'engager dans ce dispositif signifie qu'on se confronte à des acteurs/objets/dispositifs étrangers. Étrangeté des personnes avec lesquelles on doit échanger : ils ne proviennent pas de la même terre, n'ont pas les mêmes valeurs, la même culture, les mêmes intérêts. Il s'agit des « technocrates parisiens » de la CPDP – pour reprendre les termes des riverains –, des communicants de l'ANDRA, ou encore des opposants au projet, les « joueurs de tam-tam » venus en Meuse pour bloquer le débat. Étrangeté également du dispositif envisagé : un débat en ligne, déconnecté des pratiques des riverains.

Cette double confrontation – au pouvoir et à « l'étrange » – limite les possibilités, voire même l'envie, de s'engager dans le débat, ce qui renforce encore le sentiment de ne pas être pris en compte et en quelque sorte d'être méprisé par les porteurs du projet (Honneth, 2004).

II. Une connaissance du projet bien distribuée

En 2011, les responsables de l'ANDRA interprétaient de cette façon les résultats d'un sondage mettant en avant l'ambivalence des « riverains » (ceux résidant dans la zone des 50km) du site de l'ANDRA : il faut laisser « le temps aux habitants [...] de mieux connaître l'ANDRA, et la confiance se renforcera progressivement », à l'instar de ce qui s'est, selon eux, passé en Aube, lors de l'installation d'un centre de stockage en surface. Aussi l'ANDRA compte-t-elle sur le DP de 2013 pour rencontrer et mieux informer les riverains (*Journal de l'ANDRA*, édition Meuse/Haute-Marne, n°8, 2011, p. 4).

Précisons le, les résidents du Barrois et du Vallage (les deux territoires concernés) connaissent l'ANDRA depuis 1992 au moins, lorsque les CG de Meuse et Haute Marne se sont portés candidats pour accueillir un laboratoire de recherche pour l'enfouissement de déchets nucléaires. L'ANDRA s'installe sur le territoire en 1994-95, date des premiers forages, puis établit son laboratoire en 2000 (à l'issue d'une enquête publique menée en 1997).

La présence de l'ANDRA devient plus visible avec la création des Groupements d'intérêt public (les GIP) en Meuse et Haute-Marne. Ceux-ci doivent gérer les fonds d'accompagnement du projet, une dotation qui avoisine les 30 millions d'euros par département et par an au début des années 2010. Ces fonds permettent que cette région rurale, peu peuplée, connaisse un certain « développement moderne » : installation de lampadaires rutilants, aménagement urbains, travaux de voirie, mais aussi création de nouvelles structures scolaires, de restaurants, ... Gondrecourt-le-Château ou Poissons font ici figures de modèles d'aménagement, l'objectif étant, aux dires des responsables communaux, pas seulement d'apporter quelques comforts mais de rendre ces bourgs plus attractifs afin d'accueillir part du flux des personnes qui travailleront à la réalisation de Cigéo.

L'ensemble de ces aménagements rend palpable les effets de l'installation de l'ANDRA sur le territoire et visibilise la promesse d'un nouveau dynamisme économique. L'ANDRA travaille également son image *via* des actions de communication : la première *Lettre d'information* de l'ANDRA paraît peu après les premiers forages. Plus récemment, un espace d'exposition est créé sur le site du laboratoire (qui peut se visiter également), et une camionnette ANDRA a sillonné les villages pour présenter le projet Cigéo aux riverains.

Mais l'arrivée de l'ANDRA sur le territoire ne fait pas l'unanimité. Un collectif de maires opposés au projet s'organise dès 1997, une pétition circule pour demander un référendum, d'autres collectifs sont créés, comme Bure-Stop, Bure-zone-libre, le CEDRA..., qui sont à l'origine de diverses manifestations regroupant des militants anti-nucléaires venus de toute l'Europe et au delà... Nous sommes donc dans un contexte où l'information sur le stockage des déchets nucléaires est effectivement partagée et discutée.

Qu'en est-il de cette confiance qui reste à construire ?

En résumé, les riverains sont donc confrontés depuis longtemps à la multidimensionnalité du projet de l'ANDRA, un projet qui est tout à la fois politique, économique, scientifique et industriel. Leur vision du projet se nourrit de 20 ans de vie avec l'ANDRA, ses experts et ses prestataires, de l'observation des travaux engagés, des politiques communales, des combats menés par les opposants, et des nombreuses réunions publiques concernant le projet. Et ils peuvent référer à diverses sources pour parfaire cette connaissance : les informations diffusées par l'ANDRA, les recontextualisations médiatiques, les documents du Centre local d'information et de suivi du laboratoire de Bure (le CLIS) ou ceux des opposants...

Aussi, les propos des riverains sont-ils toujours teintés de réalisme : les jugements concernant le projet sont argumentés, mis en rapport avec un vécu. Lorsqu'on se rapproche de l'épicentre – le laboratoire de l'ANDRA – tous ou presque se sont construits une représentation du fonctionnement de l'agence, de son projet, des risques potentiels et de ses incidences économiques, nourrie par une lecture parfois assez fine du dossier.

Ainsi en va-t-il, par exemple, du jugement porté sur l'impact de l'installation de l'ANDRA sur l'économie locale. Si les communes ont pu effectivement s'embellir, le dynamisme économique quant à lui tarde à venir, soulignent certains riverains. Les entreprises peinent à s'installer et les deux départements perdent toujours de nombreux emplois industriels. La fermeture de l'usine de meubles de Gondrecourt le Château dans les années 2000, entraînant le licenciement de près de 500 personnes, reste dans les esprits. « Il faut que les trottoirs puissent servir à autre chose que simplement permettre aux anciens d'aller au cimetière (...pour voir leurs morts) », résume un élu.

Ces désillusions concernent également le rôle de l'ANDRA comme acteur économique. Selon les riverains, l'ANDRA ne fait et ne pourra faire que trop peu souvent appel aux entreprises locales. Elle doit respecter la logique des appels d'offres, me dit-on, et ce sont les entreprises capables de démontrer leur compétitivité qui seront choisies. L'arrivée d'entreprises étrangères, comme lors de la campagne de reconnaissance sismique 3D de 2010, confirme les craintes des populations locales : l'ANDRA aurait alors fait appel à une entreprise allemande, qui a elle-même recruté une main d'œuvre polonaise, logée dans des algecos à proximité de Bure.

Quant aux risques associés au nouveau projet, plusieurs scénarios sont envisagés.

- Destruction de l'environnement en raison des « verses », la terre de creusement infertile que l'ANDRA doit stocker en surface.
- Pollution radioactive liée à l'entreposage des colis en attente de refroidissement (qui devraient rester sur site plusieurs dizaines d'années).
- Pollution radioactive tenant à l'évacuation de l'eau de ruissellement ou à la ventilation des galeries souterraines (rendu nécessaire à cause de dégagements d'hydrogène et pour éviter les incendies).
- *In fine* la pollution des bassins rhénan et parisien est évoquée, la zone de Bure se trouvant sur la ligne de partage des eaux.

Chacun de ces scénarios est étayé tantôt par un ensemble d'observations, tantôt par une lecture fine du dossier, de documents diffusés par le CLIS ou par les associations, ou encore par une connaissance des caractéristiques physiques et géologiques du territoire.

A cela s'ajoutent d'autres scénarios, de nature plus sociologique.

- La zone 10 sera progressivement désertée. Plusieurs riverains me précisent que l'ANDRA est engagée depuis plusieurs années, en lien avec la SAFER (la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), dans une politique d'acquisition des terres agricoles et des forêts situées à proximité et dans la ZIRA (la Zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie), avec parfois le versement de compensations conséquentes pour « aider » les riverains à abandonner leur terre. Un cas fait beaucoup parler de lui : une transaction devant conduire la commune de Mandres en Barrois à céder part de ses bois communaux : l'organisation d'un référendum local aurait cependant conduit le maire à refuser l'échange, pourtant très avantageux pour la commune et ses habitants.
- Scénario ultime : à terme, les riverains craignent d'être expropriés ou évacués. Ou encore, il deviendra simplement impossible de vivre à proximité du site en raison des nuisances occasionnées (lors des pics d'activité, 200 camions circuleront par jour) ou

de la trop forte emprise de Cigéo sur le/leur territoire, des mesures de protections autour des installations étant nécessaires : aussi, me dit une riveraine, « à quoi bon vivre à la campagne si on n'a plus la liberté de se promener dans les forêts ».

Les riverains que j'ai interrogés n'observent pas tous une attitude critique face au projet. Certains le perçoivent comme une émanation du progrès ou encore comme une chance pour la région. Et ils en appellent à la confiance plutôt qu'au sabotage du projet. Cette attitude devient plus visible dès lors que l'on s'éloigne de l'épicentre. Toutefois, lorsque le projet divise, ce n'est pas seulement à cause d'une perception différente des risques et avantages du projet, c'est aussi en raison des enjeux financiers qui y sont associés. Les stratégies développées par les responsables communaux pour accéder aux financements suscitent parfois critiques ou envies. Certains croient deviner une forme de complot : l'argent est versé pour pourrir la situation, pour acheter les consciences. Certains vont encore plus loin : la dangerosité de Cigéo est à la mesure des millions déboursés par l'ANDRA pour faire accepter le projet.

Le DP comme révélateur de tensions

La tenue du DP Cigéo de 2013 apparaît comme révélateur des tensions locales, et les difficultés rencontrées pour tenir ce débat – éviter les débordements et faire en sorte que les publics s'engagent dans le débat – sont à la mesure des relations qui se sont tissées entre l'état, les porteurs du projet et les riverains. Dans le sondage mené en 2011 (cf. supra), un tiers des riverains indiquaient vouloir se rendre au DP. Mais un autre sondage, commandité en 2013 par la CNDP suite au blocage de la première réunion publique à Bure, indiquait que près de 68% des sondés estiment que « [le DP] ne sert à rien, les conclusions sont connues d'avance », et 49% que les opinions exprimées ne seront pas prises en compte. Une grande majorité se range toutefois à l'avis que les opposants ne devraient pas bloquer le DP. En résumé, on veut se rendre à ce DP, il ne faut pas que le débat soit bloqué par des opposants, tout en restant persuadé que les opinions exprimées lors du DP ne seront pas prises en compte.

D'où ces questions : qu'est-ce qu'un DP – aux yeux des riverains – et à quoi doit-il servir ? Précisons le, nos entretiens ont été réalisés quelques mois après le blocage des premières réunions publiques. Le débat était alors entré dans une nouvelle dynamique, avec l'organisation de tables-rondes retransmises sur internet, la presse locale se faisant le relais de l'actualité du débat. Mais l'approche multimodale qui est alors privilégiée ne suscite pas un grand enthousiasme chez les riverains (la partie en ligne du DP n'a presque jamais été évoquée spontanément lors des entretiens). Pour eux, l'organisation de réunions publiques demeure la condition *sine qua non* à l'organisation d'un débat public en ce qu'elle permet de se confronter aux porteurs du projet.

Mais cette confrontation ne doit pas nécessairement ouvrir sur le dialogue, l'échange, ou la négociation. En effet, le DP est parfois considéré comme un lieu d'information, un lieu où l'on ne se sent pas vraiment acteur, mais plutôt spectateur. Spectateur du progrès tout d'abord. Ainsi, une dame proche de la retraite : « [...] quand ils font des réunions, des débats, on aimerait bien justement voir [...] comment ça va être dans 10 ans. [...] on se demande, est-ce que ce sera toujours agricole. Est-ce que ça va évoluer en population ou pas ? ». Ainsi, on accepte le fait que les décisions soient prises ailleurs et on estime que leur pertinence n'a pas à être remise en cause. L'état et la science sont perçus comme agissant pour le bien de tous.

D'autres, plus nombreux, attendaient d'assister à une mise en spectacle du débat : voir les questions qui émergent et la façon dont le débat est recadré, voir également si les experts sont mis en difficulté, et surtout quelles sont les réponses qu'ils apportent à la critique, ce qui permettrait de prendre la température du conflit. Toutefois, on demeure persuadé que le dispositif est tronqué : si les porteurs du projet s'ouvrent à la critique c'est pour ensuite mieux asseoir la légitimité du projet. Les dés sont de toute façon déjà jetés...

Ce fatalisme rejoint le sentiment des personnes que nous avons interrogées à Bure après l'échec de la première réunion publique de 2013. Plusieurs nous ont indiqué ne pas être venues pour participer (bien qu'elles nous aient fait part de leur ressenti par rapport au projet), mais pour voir comment les experts allaient répondre aux questions. Aucun d'entre eux ne se faisait d'illusions quant à l'issue du DP. Le vote de la loi de 2006 en faveur de l'enfouissement des déchets nucléaires, qui allait à l'encontre des principales conclusions du DP de 2005, était pour eux une démonstration suffisante que les points de vues des Meusiens et des Haut-Marnais ne pèsent guère face aux grands projets politiques.

Ainsi, alors que la plupart des proches riverains du projet se sont construits une vision du projet, pourquoi ne profitent-ils pas de la tenue du DP pour faire valoir leurs arguments, quels qu'ils soient ? En marge de cette vision fataliste une autre explication réside peut-être dans la « perfection » apparente du mécanisme du DP. Un riverain, qui ne veut plus participer à aucun DP, m'a précisé qu'il ne se sentait pas suffisamment armé pour affronter les experts ou les chargés de communication de l'ANDRA : « C'est des bêtes de scène. [...] C'est des gens, ils sont formés pour répondre, pour faire du DP. Vous vous n'êtes pas préparé, vous n'êtes pas prêt à faire des trucs comme ça. [...] ». Et cet aspect « trop préparé » du DP compromet l'information : « Mais il y a un DP personne n'y va. De toute façon, ils n'ont peut-être pas forcément tort les gens, parce que ce n'est pas constructif, puis ça sert à rien, vous n'apprenez rien ».

Ce serait donc le dispositif lui-même qui ne serait pas propice à un engagement dans le débat. D'ailleurs, part des riverains semble très attaché à l'idée de débat. Par exemple, les rencontres organisées en local par le CLIS et/ou les mairies, qui parfois regroupent plusieurs centaines de participants, laissent un souvenir positif et sont souvent citées en référence. On s'y confronte avec des personnes connues localement – et donc légitimes –, avec qui les riverains se sentent légitimes d'échanger.

Mais le DP fonctionne autrement : les échanges sont mis en scène et seules des personnalités « choisies » ont le droit de siéger sur l'estrade. Lors de la première réunion avortée, à Bure, il s'agit des membres de la CPDP ainsi que de deux experts de l'ANDRA. Et ce cadre habituellement respecté devient, en mai 2013, l'élément déclencheur d'une révolte contre le DP. La réunion de Bure durera en tout et pour tout 17 mn. Le maire de la commune, debout devant l'estrade – et non sur l'estrade –, prononce un mot d'accueil. Les membres de la CPDP doivent prendre le relais. Toutefois, lorsque le président de la CPDP introduit le débat, il est immédiatement interrompu, notamment, par des membres de l'association des élus opposés au projet Cigéo : « Dehors les technocrates », « Pourquoi l'ANDRA est là ? », « C'est un mépris absolu des populations meusiennes », « Retournez à Paris ». Le dialogue ne s'installera jamais, tant le sentiment d'étrangeté et la force visible d'un pouvoir venant d'ailleurs sont pesants. A l'extérieur de la salle, une petite centaine d'opposants, joueurs de tam-tam et de guitare sont venus pour dénoncer un simulacre de débat.

Quid du DP dématérialisé ?

Si les réunions publiques posent des problèmes qui leurs sont propres – difficultés de se confronter aux experts, scénographie rabaissant le citoyen/riverain à une position de public-profane, impossibilité d'éviter les débordements –, le volet en ligne du DP soulève d'autres questions. Parmi les riverains interrogés, rares sont ceux qui ont contribué au débat en ligne, même si certains me disent, sans trop de convictions, vouloir essayer. Dans l'éventail des modes d'expression proposés sur le site de la CPDP, le cahier d'acteur – lorsque son principe est connu – semble être hors d'atteinte aux yeux des riverains, en raison de la rigueur exigée au niveau de l'expression et de l'argumentation. Une première difficulté fait jour qui consiste

à s'approprier les règles communicationnelles propres à ce type d'écrit. De plus, tout comme pour les réunions publiques, les personnes doutent de l'utilité de telles contributions.

Mais l'étrangeté – encore – du dispositif pose également problème. Un débat en ligne ? Un débat ne peut avoir de sens que si on est confronté physiquement aux acteurs. « Ce n'est pas un vrai débat, ça ne rime à rien », me dit un riverain. Sans compter sur le fait que dans les villages de la zone 10 les connections haut-débits sont très inégalement distribuées, au point que l'ANDRA invitera les riverains non équipés à assister à la retransmission des débats contradictoires dans la salle des fêtes de Bure (une initiative boudée par les riverains). Cette faible pénétration du haut débit limite d'autant une prise en compte des potentialités d'internet pour contribuer au DP. Mais cela n'empêche pas les riverains d'exercer parfois un jugement sur ce qui se passe en ligne, la presse locale se faisant le relais des propos tenus lors des débats contradictoires.

Que faire alors du dispositif débat public tel que mis en place en 2013 ? La plupart des riverains s'en détournent. Inaccessible au niveau technique et difficile à maîtriser en termes communicationnels. Et si on veut en savoir plus sur le projet, me précise un riverain, autant aller à la source, à l'ANDRA, où l'on répond à toute demande d'information. Le DP revêt toutefois une importance pour une catégorie d'acteurs, les élus, qu'ils agissent individuellement ou collectivement *via* un parti, une municipalité, une Communauté de communes (CodeCom) ou un CG. Ils ne pensent certes pas que le DP puisse servir à quelque chose (avec en arrière fond le sentiment que leur position d'élu n'est pas suffisante pour peser sur le projet). Par contre, le débat public – et notamment les cahiers d'acteurs – est utile pour afficher sa position aux yeux de tous, faire connaître ses ambitions pour l'avenir d'une commune ou d'un département ou son opposition au projet. En bref, il s'agit rendre visible les arguments.

Pour ces derniers acteurs, le DP est intéressant car il est possible d'en détourner la finalité. Le DP ne revêt pas une réelle utilité politique ? Alors pourquoi ne pas l'utiliser comme un média permettant d'afficher ses opinions, et peut-être plus ? Cet usage détourné peut porter ses fruits lorsque l'on considère que les cahiers d'acteurs sont les seuls écrits que la CPDP diffuse sous forme imprimée aux mairies ainsi qu'à tous ceux qui en ont fait la demande. Certains élus disent consulter systématiquement ces cahiers reçus par voie postale et se faire ainsi une idée plus précise des options privilégiées par leurs pairs ou par les organisations patronales, par exemple.

Ainsi, les cahiers d'acteurs permettent de voir les forces en présence, de repérer les synergies, avec d'un côté les partisans du projet, qui font confiance aux forces politiques (notamment à l'influence que peuvent avoir certains élus au sein du Comité de haut-niveau) pour que la région sorte de son marasme économique et, de l'autre, les opposants au projet pour qui les aspects environnementaux et éthiques importent plus.

Clément Mabi a suggéré en 2013 que le dispositif du DP n'est pas approprié pour débattre de la question des déchets nucléaires car « le nucléaire a en France une historicité telle que ce genre de débat "en bout de chaîne" semble promis à l'échec ». Cependant, la CPDP affichait en 2014 un bilan positif en termes de participation, qu'il faut interroger. Le ressenti des populations meusiennes et haut-marnaises apparaît-il dans les conclusions du DP, et si oui, sous quelle forme ? La logique du DP veut que tous les arguments soient pris en compte, et que leur rigueur et leur portée puissent être estimées. Nous avons pu voir que les riverains avaient une vision du projet qui se nourrit d'un vécu avec l'ANDRA et avec les politiques mises en œuvre au niveau local. Est-ce que le dispositif du DP permet véritablement de transposer cette vision et ce ressenti en un argumentaire recevable par la CPDP ? Notre enquête – encore préliminaire – révèle que les riverains ne s'approprient pas le dispositif mais composent avec : soit ils s'en détournent, soit ils en font un usage détourné. Ainsi est-il utilisé tantôt comme support d'information, tantôt comme scène de spectacle, ou encore comme dispositif commu-

nicationnel : nous sommes loin des usages imaginés et préconisés par les promoteurs du DP. Reste à savoir si c'est « simplement » la nature conflictuelle de l'objet mis en débat – un centre de stockage de déchets nucléaires – qui rend le DP inapte à gérer les ressentis et les expériences, ou si ce n'est pas la nature du dispositif de débat lui même qui pose problème.

Bibliographie

Granjon, F. (2010), « Le "non-usage" de l'internet : reconnaissance, mépris et idéologie », *Questions de communication*, 18, pp. 37-62.

Honneth, A. (2004), *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte, 2006.

Kellner, C., Massou, L. et Morelli, P. (2010), « Des usages limités des tic chez des professionnels de l'Éducation et du conseil dans le social », *Questions de communication*, 18, pp. 89-112.

Le Marec J., Babou I. (2003), « De l'étude des usages à une théorie des "composites" : objets, relations et normes en bibliothèque », in, Souchier E., Jeanneret Y. et Le Marec J. (dir.), *Lire, écrire, récrire – objets, signes et pratiques des médias informatisés*, Paris, Bibliothèque publique d'information, pp. 233-299

Mabi C. (2013), « Peut-on débattre de tout avec tout le monde – Etude des débats CNDP et de leurs publics », Actes des 3e journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative, http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/gis_mabi_v3.pdf